

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2024-157 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2024, le lundi 7 octobre, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : lundi 30 septembre 2024 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 11 - Nombre de votants : 69

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Thierry DEROUBAIX (*jusqu'à la délibération n°2024-159*), Jean-Marc RIGAUD, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Ludovic PUIGMAL, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT (*à partir de la délibération n°2024-143*), Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Nathalie MONNET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie NICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Fabrice VENET (*jusqu'à la délibération n°2024-157*), Marie-Claude REGACHE, Gilbert BOUCHON, Patrick MILLET, Nazarello ALONSO, Roland BONNARD, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Emilie CHARMET, Roselyne BURON.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Stéphanie PARIS (à Aurélie PETIT), Joël GUERRY (à Jehan-Benoît CHAMPAULT), Stéphanie JULLIEN (à Walter COSENZA), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Gaël ALLAIN (à Gilbert BOUCHON), Eric BEAUFORT (à Roselyne BURON), Bernard GUERS (à Pascal PAIN).

Etaient excusés et suppléés : Denis JACQUEMIN (par Nathalie MONNET), Agnès OGERET (par Roland BONNARD).

Etaient excusés : Françoise GARIBIAN, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Josiane CANARD, Marcel JACQUIN.

Etaient absents : Sylvie SONNERY, Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Lionel MANOS, Jean PEYSSON, Joël MATHY, Maël DURAND, Sylviane BOUCHARD.

Objet : Extension et réhabilitation du centre technique des déchets - Validation de l'Avant-Projet Définitif, approbation du budget et du plan de financement et demandes de subventions

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 23 septembre 2024 ;

M. Jean-Louis GUYADER, président, explique que, depuis 2021, l'ensemble des agents assurant l'activité du service de gestion des déchets a été regroupé sur le site de Sainte-Julie. Auparavant, une partie des agents administratifs étaient localisés au siège de la CCPA. Par ailleurs, le service s'est un peu agrandi avec la création de 5 postes (deux animateurs, une chargée de mission, un chargé de suivi bâtementaire et réglementaire, un chef d'équipe collecte).

Ainsi, il précise que le service de gestion des déchets de la CCPA est constitué de 43 agents dont 40 sont postés au centre technique des déchets.

Malgré le réaménagement des locaux, leur structure s'avère trop petite et les conditions de travail sont dégradées. En effet, les agents de bureau sont soit en bureaux partagés dans de petits espaces, soit dans des modules extérieurs, soit dans des bureaux individuels de petit volume, dont un aveugle. Chaque agent dispose en moyenne d'un espace de travail de 6,5 m². En outre, le site ne dispose pas de salle de réunion, ce qui contraint le service à se déplacer systématiquement pour toute réunion.

En 2023, une consultation à Maîtrise d'Œuvre a été lancée pour la réhabilitation des bureaux existants et l'extension du bâtiment. C'est le cabinet d'architecte De PLUS BELLE qui a été sélectionné.

Le marché de MOE a été divisé en deux tranches : une tranche ferme pour une mission jusqu'à la phase Avant-Projet Définitif (APD) ; une tranche optionnelle pour les phases PRO, de la consultation des entreprises jusqu'à la phase de réception du bâtiment (AOR).

.../...

Après plusieurs mois de travail en lien avec les utilisateurs, une extension de 215 m² est proposée permettant ainsi la création de 9 bureaux, une salle de réunion, une salle de pause, une salle d'archives, une lingerie pour le rangement des vêtements de travail des agents de collecte et un local de stockage de petit matériel.

Le projet prévoit également la réhabilitation des bureaux existants (pôle collecte et mécanique), avec une reprise du sol, des parois et de l'isolation globale pour optimiser les consommations d'énergie, la confidentialité et les conditions de travail.

La superficie totale (extension + réhabilitation) couvre une superficie de 441,7 m². La partie extension sera RT2020.

Enfin, le projet permettra une extension à l'étage en cas de besoin d'agrandissement dans le futur.

Le Plan APS a été validé par un comité de pilotage, et montré aux utilisateurs afin de recueillir leurs avis et travailler avec eux les plans.

Il s'agit aujourd'hui de valider l'Avant-Projet Définitif, phase préalable au dépôt de permis de construire, au lancement des marchés de travaux et des demandes de subventions.

A la fin de la phase APD, le budget définitif de l'opération est estimé à 1 053 168 € HT.

Budget prévisionnel et plan de financement

Dépenses	Montant en €uros HT	Recettes	Montant en €uros
Travaux de rénovation/extension	1 053 168	Etat (DETR)	200 000
		CD 01	150 000
		Auto financement Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	703 168
TOTAL	1 053 168	TOTAL	1 053 168

Le président sollicite le conseil pour valider ce projet.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avant-Projet Définitif, ainsi que le budget et le plan de financement prévisionnel tels que présentés.
- AUTORISE le président à solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation avec les territoires et de toute collectivité ou organisme susceptible d'apporter son soutien.
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- AUTORISE le président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 octobre 2024

Publiée le **15 OCT. 2024**

Le Président, Jean-Louis GUYADER

